

# Conseil Municipal

## Du Mercredi 22 Mai 2019 A 20 H 30

---

Présents : Mesdames SEVESTRE, BLANCHARD, SAMSON, ALLAIRE, HERMILLY, GRANDJEAN, CUMANT, DESMARAIS, MOUTONNET, DARNOIS,  
Messieurs LE BARON, NEUVILLE, SOLVE, DUTEL, DUBOURGUAIS, CORBIN, CANARD, DESPORTES, BIGNON,  
Pouvoirs : Messieurs FLEURY, HUET,  
Excusé : Messieurs MICHEL, JACOB, Madame SABLERY,  
Absente : Madame BRUN.

Madame le Maire informe que l'Agglo a donné un avis défavorable à notre demande de faire l'élagage et le broyage avant le 1<sup>er</sup> Août.

### **ATTRIBUTION RIFSEEP**

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de modifier la délibération prise concernant la mise en place du RIFSEEP en proposant le maintien du RIFSEEP dans tous les cas de maladies au prorata du montant du salaire :

- Pour le maintien = 19
- Contre le maintien = 1
- Abstention = 1
- 

### **EFFACEMENT DETTE**

Madame le Maire rappelle que la commission de surendettement des particuliers du Calvados, par décision du 13/02/2019, a imposé le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire avec effacement des dettes de Madame Murielle HARDY.

De ce fait, il y a lieu d'effacer la dette concernant des tickets de cantine pour la période de Décembre 2017 pour un montant de 6,25 €.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

### **SIGNATURE CONTRAT ASSISTANCE AVEC SOLIHA**

Madame le Maire rappelle que la commune est propriétaire de 4 logements situés 17, rue de Verdun qui ont besoin d'être remis en état.

L'association SOLIHA, solidaires pour l'Habitat, peut prendre en charge ces travaux.

Pour ce faire, il est nécessaire de signer un contrat d'assistance concernant la mission d'assistance technique et administrative (sans maîtrise d'œuvre). Le diagnostic global s'élève à 3 840,00 € TTC à charge de la commune.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

### **ATTRIBUTION SUBVENTIONS 2019**

Madame le Maire rappelle qu'une somme globale de 20 000 € a été votée au budget 2019 concernant les subventions. Il est nécessaire de répartir les sommes revenant à chaque association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions pour l'année 2019 de la façon suivante :

- Refuge Augeron

1 221,00 €

- Amicale Personnel Communal Cambremer	1 000,00 €
- A.D.M.R.	800,00 €
- A.D.M.R. Portage Repas	100,00 €
- U.N.C. Cambremer	50,00 €
- A.C.P.G. – C.A.T.M.	150,00 €
- A.P.E. de Cambremer	1 100,00 €
- Marché à l’Ancienne	1 200,00 €
- AO2C	650,00 €
- Association Plaisir de Lire	500,00 €
- Comité des Fêtes	1 000,00 €
- Club des Beaux Jedis	250,00 €
- Ligue Contre Le Cancer	50,00 €
- AS FOOT Cambremer	700,00 €
- Association Sauvergarde Patrimoine Grandouet	50,00 €
Association l’Etre Enchanté	1 800,00 €
- Banque Alimentaire	50,00 €
- Resto du Cœur de Lisieux	100,00 €
- Temps Partagé	200,00 €
- Association des Commerçants de Cambremer	1 400,00 €
- Maison Familiale de BLANGY LE CHATEAU	200,00 €
- Maison Familiale VIMOUTIERS	50,00 €
- Maison Familiale BAGOTERIE	50,00 €
- Maison Familiale LA POMMERAYE	100,00 €
- CIFAC	39,00 €
- Amicale Sapeurs Pompiers	500,00 €
- E E Festival Hurlu Belles Rues	2 000,00 €
- Festival Jeunesse	650,00 €
- Rayon Cambremérien	1 000,00 €
- Site Remarquable du Goût	180,00 €
- Ecole	1 000,00 €
- Divers	1 860,00 €

**TOTAL 20 000,00 €**

**RETOUR COMPETENCE SCOLAIRE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018 (SUITE A LA DISSOLUTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CAMBREMER**

Suite à la reprise de la compétence scolaire au 1<sup>er</sup> janvier 2018, lors de la réunion du budget voté le 20 mars 2019 le trésorier Monsieur Bruneel nous a alertés quant à l’avenir du budget communal dans les années à venir.

En accord avec le Conseil Municipal, il a été décidé d’interpeller les parlementaires.

Madame le Maire et ses 4 Adjointes ont rencontré Madame Corinne FERTET, Sénatrice, le jeudi 28 mars, et Monsieur Sébastien LECLERC, Député, le vendredi 29 mars pour leur faire part de nos inquiétudes.

A l’assemblée Nationale, le 02 avril, Monsieur LECLERC a exposé le cas de Cambremer qui a récupéré la compétence scolaire suite à la dissolution de la CDC et a bien évoqué que le Préfet n’avait pas respecté le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Calvados.

Madame FERET nous a proposé de rencontrer le Préfet, nous attendons date de RDV. Le but de cette rencontre serait de pouvoir demander officiellement à l'Etat de réparer un grave manquement qui n'était pas prévu dans la loi NOTRE par un amendement (cas de récupération d'une compétence scolaire par une commune).

### **NOMINATION STAGIAIRE A TEMPS COMPLET DE DIDIER CHEREAU ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

Madame le Maire informe que le contrat « CDD » de Didier CHEREAU arrive à son terme le 30 Juin 2019.

Monsieur CHEREAU ayant donné satisfaction, Madame le Maire propose de le conserver dans nos effectifs et de le nommer stagiaire à temps complet soit 35/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2019 comme Adjoint Technique Territorial pour une durée d'an.

Monsieur CHEREAU sera soumis au régime spécial de sécurité des fonctionnaires et affilié à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

### **CONVENTION FREDON**

Madame le maire rappelle à ses membres du Conseil Municipal que le frelon asiatique est présent dans le Calvados depuis 2011 et est devenu responsable de fortes nuisances sur l'apiculture, les biodiversités et sur la sécurité publique.

La Communauté de Communes de Cambremer avait adhéré au FREDON (organisme à vocation sanitaire dans le domaine végétal), mais celle-ci a été dissoute au 31 décembre 2017.

Pour 2018, la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie a repris cette compétence et a proposé de signer une convention avec la commune de Cambremer pour bénéficier des mêmes aides du Conseil Départemental (à hauteur de 30% du coût des destructions plafonné à 110 euros dans la limite de l'enveloppe de l'aide votée annuellement).

Pour 2019, la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie maintient cette compétence et propose de signer une nouvelle convention avec la commune de Cambremer pour bénéficier des mêmes aides qu'en 2018 détaillées ci-dessus.

La présente convention est valable pour une durée de trois ans à compter de sa signature. Elle est renouvelable au-delà des trois premières années par avenant signés des deux parties.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Monsieur Dubourguais, Adjoint aux affaires scolaires, informe que la commission scolaire s'est réunie hier (21/05/2019) pour une information sur le pointage de la cantine.

Un module « Portail Famille » existe chez Cosoluce, notre prestataire.

Il est nécessaire de revoir les tarifs de la cantine et de la garderie.

En effet, la loi oblige différents types de tarifs.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe sur cette tarification.

### **INFORMATIONS**

Madame le Maire informe que dans un prochain conseil municipal il faudra prendre une délibération concernant l'évolution de carrière de Céline de SMYTER suite à l'examen professionnel qu'elle vient d'obtenir.

La Poste de Cambremer sera fermée les mardi et mercredi la première semaine de juin et à compter du 01/07/2019 jusqu'au 26/08/2019 elle sera fermée tous les après-midis.

Il n'y aura pas de ramassage scolaire le 06 Juin prochain dans tout le calvados en raison des commémorations du 75<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement.

Le recensement de la population pour la commune de Cambremer se déroulera en Janvier 2020. Concernant les élections européennes du 26 mai prochain, il est rappelé que la Carte Nationale d'Identité est obligatoire.

Remerciement à Luc Corbin et tous le bénévoles pour le fleurissement du bourg.

Jean-Claude PAUL part à la retraite au 31/07/2019. Un pot de départ sera organisé à cette occasion.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Canard signale une pierre cassée au lavoir.

Monsieur LE BARON demande le résultat du débriefing du Festival des AOC, il n'a pas encore eu lieu.

Madame CUMANT informe que l'APE a fait un bénéfice de 70% en plus au AOC .par rapport à l'an passé. Elle informe que le Bingo bouse aura lieu le 02 juin prochain.

Monsieur BIGNON souligne que les producteurs ont apprécié que les cafés leur soient servis à domicile lors du Festival des AOC. Il demande l'accord de la Mairie pour trouver un emplacement dans Cambremer pour implanter les panneaux annonçant les Producteurs de Cidre.

Accord de principe de la mairie, reste à trouver l'endroit.

Madame HERMILLY informe qu'elle a reçu une photo de Monsieur Bosshard montrant du lierre sur un poteau téléphonique auprès de chez Monsieur Gérard PROUX.

Elle demande que François fasse des bonshommes à l'entrée du bourg sur le CD 50.

Madame SAMSON rappelle le projet de zone wifi sur le village.

L'agglo a concentré les demandes pour les démarches, un RDV est prévu mardi prochain avec l'agglo et l'entreprise à ce sujet.